



Coupe Voile Golf

Les 22 et 23 aout 2015

Organisée par le Club Nautique de Pornic et le Club de Golf de Pornic

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. La catégorie 4 des RSO s'applique à cette épreuve
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régates est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1. La régates est ouverte aux bateaux du système à handicap HN Osiris en équipage. Les équipages seront formés de 2 ou 4 coureurs : ils seront complétés par 2 ou 4 joueurs de golf qui seront désignés par l'autorité organisatrice de façon à former des équipages de 4 ou 8 coureurs moitié régatiers moitié golfeurs.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du club et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Club Nautique de Pornic ou au club de golf de Pornic au plus tard le 21 aout 2015.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour la participation à la régates sont de 25 euros par personne.

Les droits couvrent les licences provisoires et les apéritifs du samedi et du dimanche

5. PROGRAMME

Samedi 22 aout 2015

Jusqu'à 12h00 : confirmation des inscriptions au Club Nautique de Pornic
13h30 : briefing des skippers
14h30 : 1^{er} signal d'avertissement
Apéritif au retour de la régata

Dimanche 23 aout 2015

Compétition au Golf de Pornic
Apéritif à l'issue de la compétition
Remise des prix au Golf de Pornic après la compétition

6. JAUGE

Sans objet

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site du club au plus tard le 21 aout 2015.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type côtier ou banane.

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

Le classement sera effectué au handicap.

Le système de classement utilisé est le système de points à minima

Le classement général sera établi en considérant les résultats des deux compétitions, voile et golf, en leur attribuant le même coefficient 0,5.

11. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port de Pornic, prendre contact avec l'YCIP, les places de ports sont à la charge des concurrents

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Sans objet

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. PRIX

La remise des prix aura lieu au Club de golf de Pornic le dimanche 23 aout à l'issue de la compétition.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Solenne au Club Nautique de Pornic : 02 40 82 34 72 ou infos@cnpornic.com.